VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 61

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2019 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 30 320 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions afférentes, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2019.

BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE

L'association dite Banque Alimentaire Auvergne a pour but, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des associations et des organismes sociaux sur les quatre départements d'Auvergne.

Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2019, est de 709 104 euros.

En 2018, la Banque Alimentaire Auvergne a été subventionnée à hauteur de 2 740 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour faire face aux problèmes de la faim sur l'agglomération clermontoise, plus particulièrement, et globalement sur l'Auvergne, par la collecte et la redistribution de surplus et de dons alimentaires.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 2 740 euros à la Banque Alimentaire Auvergne, au titre de l'année 2019.

AIDE EN GARE - SOS VOYAGEURS

L'association dite Aide en gare - SOS Voyageurs a pour but :
- d'accueillir dans son local en gare SNCF, toute personne en difficulté (voyageur ou non voyageur) ;
- de répondre aux besoins immédiats de ces personnes dans la mesure de ses possibilités, si nécessaire en liaison avec les institutions et les associations compétentes.

L'association adhère à la Fédération Nationale des SOS Voyageurs.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2019, est de 19 360 euros.

En 2018, Aide en gare - SOS Voyageurs a été subventionnée à hauteur de 1 670 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour répondre aux besoins des voyageurs en difficultés.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 1 670 euros à Aide en gare - SOS Voyageurs, au titre de l'année 2019.

A.D.F.I. 63 «AUVERGNE»

L'Association dite Association pour la Défense des Familles et des Individus victimes des sectes (A.D.F.I. 63 «AUVERGNE») est membre de l'Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et des Individus victimes des sectes (U.N.A.D.F.I.), reconnue d'utilité publique.

Cette association a pour but de prévenir et de défendre les familles et les individus contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisations à caractère sectaire, totalitaire et qui, quelles que soient l'appellation et la forme sous laquelle elles sont mises en œuvre, portent gravement atteinte aux Droits de l'Homme et aux Libertés fondamentales définies par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'activité d'A.D.F.I. 63 «AUVERGNE» se traduit par la mise en place d'un centre d'accueil, de documentation et d'information sur les mouvements sectaires au service de toute personne qui se trouve confrontée à ces phénomènes. Le monde des dérives sectaires va croissant, générant de plus en plus de ravages collatéraux et de problèmes préoccupants, tant psychologiques que financiers.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2019, est de 11 900 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 300 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 200 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 300 euros à A.D.F.I. 63 «AUVERGNE», au titre de l'année 2019.

SYSTEME D'ÉCHANGE LOCAL DE CLERMONT-FERRAND

L'association dite Système d'Echange Local de Clermont-Ferrand (SEL de Clermont-Ferrand) a pour but de promouvoir les solidarités dans le cadre du développement local, grâce à des échanges multilatéraux de savoirs, de biens, et de prestations de services de voisinage. Ces échanges sont effectués de gré à gré, entre les adhérents, selon les offres et demandes de chacun.

L'association est gérée par un collectif de 5 membres.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2019, est de 1 155 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 300 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 300 euros à Système d'Echange Local de Clermont-Ferrand, au titre de l'année 2019.

JONATHAN PIERRES VIVANTES ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME

L'association dite Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme a pour but l'entraide bénévole morale, spirituelle pour ceux qui le désirent, et la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés, conformément aux orientations définies par l'Association Nationale «Jonathan Pierres Vivantes» dont le siège social est à Paris. Cette entraide peut aussi s'adresser aux frères et sœurs d'un enfant décédé.

L'Association Nationale ainsi que ses associations locales sont reconnues d'utilité publique par un décret du 1er juillet 2014.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2019, est de 5 100 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 300 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 100 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 300 euros à Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2019.

VIVRE

L'association dite VIVRE a pour but :
- de soutenir, d'animer la vie sociale et relationnelle de personnes adultes rencontrant d'importantes difficultés sur le plan psychologique ;
- de proposer des logements leur permettant d'accéder à une certaine autonomie ;
- d'organiser par tous les moyens appropriés des actions d'enseignement et de recherche scientifique.

Les résidents sont logés dans des studios et appartements dans la ville de Clermont-Ferrand. Ils sont suivis par une équipe pluridisciplinaire.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2019, est de 50 400 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 1 500 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 545 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 1 500 euros à VIVRE, au titre de l'année 2019.

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - DELEGATION DU PUY-DE-DOME

L'association dite Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques a pour but de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

Au sein de la délégation du Puy-de-Dôme, les bénévoles se relaient auprès des familles afin de les aider à sortir de l'isolement et à faire face à la maladie (schizophrénie, bipolarité, dépressions sévères, psychoses graves et troubles obsessionnels compulsifs).

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2019, est de 20 000 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 300 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 3 000 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 545 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 3 000 euros à l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques - Délégation du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2019.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 2 JUIL. 2019

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et à l'Action Sociale,

Nicaise JOSEPH.